Le Coudray sur Thelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 060-216001644-20230407-07_23-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU COUDRAY SUR THELLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023

Date de la convocation :	**30-03-2023**
Affichage Ordre du Jour	31-03-2023

Total membres en exercice	14
Présents :	**9**
Absents	5
Pouvoir	**1**
Votants	**10**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heure 28 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : Ludovic GORINE, Frédérique CAMOIT, Dominique MARTIN, Patricia ANDRIEU, Véronique PERRIOT, Céline LE BOURGEOIS BUTEZ, Pierre GOIX, Paulo LIMA, et Chloé GAZAR.

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Aude VAN EECKHOUT

Absents : Fabrice LEGRAND, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Morgane JEAN BAPTISTE et Julien GOERGEN

Pouvoir : Aude VAN EECKHOUT donne pouvoir à Ludovic GORINE

Désignation du secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°07/2023 - Objet : COMPTE DE GESTION 2022 DU COMPTABLE PUBLIC

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

✓ Considérant que les chiffres communiqués par les comptables publics sont en tous points identiques au compte administratif 2022 ;

✓ Considérant la lecture du compte de gestion communiqué, lesquels peuvent se résumer ainsi .

- Fonctionnement :	recettes	=	484 651,30
	dépenses	=	361 644,31
	Total exercice 2022	=	**123 006,99**
	Report excédent 2021	=	+ 86 638,83
	Total	=	**+ 209 645,82**
- Investissement :			
	recettes	=	81 157 ,80
	dépenses	=	207 639,01
	Total exercice 2022	=	**- 126 481,21**
	Report 2021	=	**+ 33 083,46**
	Total	=	**- 93 397,75**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion des comptables pour l'année 2022 dressé par Monsieur Sébastien THIRY, comptable du 01-01-2022 au 02-01-2022 et Monsieur Olivier PONT, comptable du 03-01-2022 au 06-02-2023.

Pour extrait certifié conforme, le Maire,
Ludovic GORINE
Fait et délibéré le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le
et publication ou notification du